

LA GAZETTE DE JOLIETTE
PARAIT TOUS LES
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENTS.
UN AN.
Canada \$7.50
Etats-Unis (en or) 2.50
(payable d'avance.)
Les frais de poste ne sont pas
compris dans les deux cas.

LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES.
Première insertion par
ligne..... \$0.08
Chaque insertion sui-
vante par ligne..... 0
Une remise libérale est accor-
dée pour les annonces à long
terme.
Toute correspondance, etc.
doit être munie d'une signature
responsable.

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.

MARTEL & BEAUPRE, Avocats, Bureaux: Bloc Fisk, No. 7 et 4, Joliette.

MM. Martel & Beaupré suivent les Cours du District de Joliette.
J. MARTEL. J. BEAUPRE.

B. BABY, McCONVILLE & McCONVILLE, Avocats, Coin des Rues St. Viateur, et Ste. Marie, Joliette.

MM. Baby, McConville & McConville suivent les Circuits de Montcalm, l'Assomption et Berthier
Joliette, 1er Avril, 1874

D. TRUESDELL, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.
Ed. T. suivra les Circuits de Montcalm et de l'Assomption.

C. P. CHABLAND, Avocat, Bureau: Fisk's Block—P. ris No. 1, Joliette.
M. Chabland suivra les Circuits de Montcalm, Berthier et l'Assomption.

NOTAIRES.

V. VEINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau rue Mansseau, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues de l'Est et St. Pierre, l'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desaulniers, Notaire, Joliette.

J. O. LEBLANC, Notaire, Joliette—Bureau: Bâtisse du bureau d'Enregistrement du Comte de Joliette, Avril 1874.

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure de la Cour de l'Appel, et Entrepreneur de la Cour, Joliette.

N. NANCISSE MARTEL, Huissier de la Cour Supérieure, Joliette.

L. S. LIPP, Huissier, St. Ambroise.

J. DESMAIS, Huissier, Bureau rue de la Manufacture, Joliette.

B. PERVAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansseau, Joliette.

Ls. G. MARTIN

Architecte
15 Rue St. Lambert
MONTREAL.
10 Décembre 1873.



AUGMENTATION DE STOCK

Reduction de Prix.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'elles lui ont donné, et le plaisir d'annoncer au public qu'il a considérablement augmenté son stock de **Machines à Coudre** et réduit ses prix au plus bas point.
Voici la liste des prix des **Moutins à Coudre** qu'il a constamment en main:
Webster 25 piastres, **Singers de Famille** de 30 à 45 piastres, **Singers de New-York** de 45 à 50 piastres, **Wheeler et Wilson** de 40 à 45 piastres, **Howe** 50 piastres, **Belgravia** 30 piastres; toutes ces Machines à l'exception des **Websters** sont de première classe et garanties.
Il tiendra aussi des **HARMONIUMS, PIANOS, ORGUES,** &c., &c.

Le public est respectueusement invité à venir examiner son stock et s'assurer des avantages qui lui sont offerts.

F. L. DEQUINE
MAISON DEGRIN,
Rue Notre-Dame—JOLIETTE,
Joliette, 12 Août 1874

INFAILLIBILITE.



LA PLUS GRANDE DECOUVERTE DU SIECLE

PREMIERE FOIS IMPORTEE EN CANADA

LA GUERRE DES MILLIERS DE PERSONNES

DIAMOND RHMATIC CURE

Par son histoire, il occupe la position la plus honorable possible que puisse obtenir un remède quelques années après qu'il est été connu seulement des parents, des voisins et de quelques patients du propriétaire qui y recourait. Les qu'il se sentait atteints de Rhumatisme, tous les médecins en général le considéraient et grâce à leur approbation et à sa propriété reconnue de remède contre le Rhumatisme, on le réclamait si souvent et si vivement que le propriétaire fut obligé d'en augmenter les moyens de confection. La réputation de ce remède s'étendit rapidement et bientôt, des demandes, des lettres d'informations, des lettres de remerciements et des certificats très-flatteurs arrivèrent chaque jour au propriétaire de toutes les parties des Etats-Unis; et de cette manière, recommandé par son seul mérite, sans être aidé par les « Articles du Commerce » sans aucun effort, il s'est élevé à la position enviable qu'il occupe aujourd'hui. Partout où il a été introduit, il a reçu la préférence la plus flatteuse sur tous les remèdes employés pour le traitement des douleurs rhumatismales. Nous sommes réellement reconnaissants et heureux, nous ne disons pas cela parce que notre remède se vend beaucoup et qu'il nous rapporte du profit mais parce que nous ouvrons un nouveau champ dans la science médicale, et que nous guérissons immédiatement ce que tous les médecins ont regardé, pendant des siècles, comme une chose si difficile même à adoucir. Nous rendons des services jusqu'ici inconnus. Nous obtiendrons la souffrance et nous venons en aide au pauvre de Dieu; nous vendons au pauvre journalier l'usage de ses membres, malades, et nous lui épargnons innumérablement plus que les frais du médecin; nous portons la consolation et la joie dans la demeure de l'indigent, et par conséquent des milliers de personnes nous rendent grâces.
Dans les cas de rhumatisme, une dose ou deux suffit quelquefois. On vient toujours à bout des cas les plus extraordinaires lorsqu'on en prend deux ou trois bouteilles. Par ce remède simple et efficace, on épargne des centaines de piastres à ceux qui ont le moins à même de les dépenser pour l'achat de prescriptions inutiles.
Ce remède est préparé par un médecin soigneux, expérimenté et consciencieux, qui obtient de nombreux succès qui se trouvent dans la profession, dans le commerce et parmi le peuple. Chaque bouteille est garantie contenir toute la force du remède dans son plus haut état de pureté et est supérieur à aucun autre remède composé contre cette terrible maladie.
Des milliers de personnes ont été guéries par l'usage de ce remède. De faibles, malades, créatures souffrantes qu'elles étaient, elles sont devenues fortes, pleines de santé et des gens heureux. Les personnes souffrantes ne peuvent hésiter à en faire l'essai.
Ce remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province.
S'il arrive que votre Pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites lui de se le procurer.
DEVIENS & BOLTON,
Porte voisine du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Agents-Généraux pour la Province de Québec.
Prix: \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles \$2.00

Argent à Preter

PAR LA
Societe de Construction DE JOLIETTE.
Bureau: Porte No. 7.—Bloc Fisk
Adresse l'application à
J. J. PROVOST,
Sec. Trésorier.

BUREAU DE LA Societe de Construction PERMANENTE DE JOLIETTE.

Argent à Preter.
D. DESORMIER, Sec. Trés.
Joliette, 5 Avril 1875.

MAISON DE PENSION PRIVEE. TENUE PAR GEORGE GAGNON

RUE ST. BARTHELEMY JOLIETTE.
M. Gagnon annonce au public qu'il tient une maison de pension privée dans la Nouvelle-Bâtisse de Noël Rondeau, située en arrière de l'Eglise protestante et qu'il peut y recevoir quinze pensionnaires
Joliette, 1er Mai 1875. an-p

Mlle. Lea Manseau

Se charge de confectionner toutes les **HARDES D'HOMMES** SUR MESURE
Chez M. B. Tremblay-JOLIETTE
Les Prix sont très réduits.
Joliette, 2 Juin 1875.

MAISON DE PENSION PRIVEE

Madame Vve. JOSEPH FROMENT annonce au public que le 1er Mai prochain, elle ouvrira une Maison de Pension à sa magnifique résidence—Rue Mansseau.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
DAME VVE. JOSEPH FROMENT.
Joliette, 28 Avril 1875.

COLLINS & CHERRIER

TABACCONISTES
Rue St. Charles Borromée JOLIETTE
Viennent d'ouvrir un MAGASIN de Tabac, Cigares, Pots à Tabac, Porte-Cigares, Pipes de toutes sortes, &c., &c.
MM. Collins & Cherrier sollicitent le patronage du public.
MM. COLLINS & CHERRIER peuvent fournir aux marchands de toutes sortes de tabac et se chargeront de tous ordres dans ce branche.
Joliette, 18 Mai 1875.

UN SUR DIX !

Les Statistiques prouvent qu'une personne sur chaque dixième de la population, est victime d'un accident chaque année.

ASSUREZ VOUS CONTRE LES ACCIDENTS

En prenant une **POLICE ANNUELLE** DANS LA

"CITOYENNE" COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA.

DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$53,000
SIR HUGH ALLAN, Président.
EDWARD STARK, Gérant.

La "CITOYENNE" Est la seule Compagnie donnant des PROFITS AUX ASSURES

CONTRE LES ACCIDENTS.

BUREAU CENTRAL:
175 Rue St. Jacques, MONTREAL.

Da M. S. BOULET, Agent,
JOLIETTE, P. Q.

A Vendre.

Un emplacement de 54 pieds x 130 situé sur la Rue Notre Dame, à deux pas du marché, avec une vaste maison, magasin, garage, curie, remise, etc., ci-dessus construites.
Termes Libéraux.
Pour les conditions, s'adresser à Joliette au propriétaire sousigné.
GEORGE CORNELLIER,
Propriétaire.
Joliette, 1er Mars 1875.

Argent à Preter

PAR LA
Societe de Construction DE JOLIETTE.
Bureau: Porte No. 7.—Bloc Fisk
Adresse l'application à
J. J. PROVOST,
Sec. Trésorier.

BUREAU DE LA Societe de Construction PERMANENTE DE JOLIETTE.

Argent à Preter.
D. DESORMIER, Sec. Trés.
Joliette, 5 Avril 1875.

MAISON DE PENSION PRIVEE. TENUE PAR GEORGE GAGNON

RUE ST. BARTHELEMY JOLIETTE.
M. Gagnon annonce au public qu'il tient une maison de pension privée dans la Nouvelle-Bâtisse de Noël Rondeau, située en arrière de l'Eglise protestante et qu'il peut y recevoir quinze pensionnaires
Joliette, 1er Mai 1875. an-p

Mlle. Lea Manseau

Se charge de confectionner toutes les **HARDES D'HOMMES** SUR MESURE
Chez M. B. Tremblay-JOLIETTE
Les Prix sont très réduits.
Joliette, 2 Juin 1875.

MAISON DE PENSION PRIVEE

Madame Vve. JOSEPH FROMENT annonce au public que le 1er Mai prochain, elle ouvrira une Maison de Pension à sa magnifique résidence—Rue Mansseau.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
DAME VVE. JOSEPH FROMENT.
Joliette, 28 Avril 1875.

COLLINS & CHERRIER

TABACCONISTES
Rue St. Charles Borromée JOLIETTE
Viennent d'ouvrir un MAGASIN de Tabac, Cigares, Pots à Tabac, Porte-Cigares, Pipes de toutes sortes, &c., &c.
MM. Collins & Cherrier sollicitent le patronage du public.
MM. COLLINS & CHERRIER peuvent fournir aux marchands de toutes sortes de tabac et se chargeront de tous ordres dans ce branche.
Joliette, 18 Mai 1875.

Feuilleton !

MEMOIRES D'UN NOTAIRE.

DEUXIEME PARTIE.

II LES SOUVENIRS.

(Suite.)

« Grâce au passe-port que Clan de avait gardé, nous avons pu arriver sans encombre jusqu'à Florence. Nous sommes restés quel que temps dans un faubourg de la ville, pour donner à Claude le temps de se civiliser un peu, de se transformer en monsieur, ce qui demandait bien quelques semaines d'études. Ensuite, munis de la lettre que vous nous aviez donnée pour la maison Clano-Bonaresta, nous nous y sommes présentés. Claude a joué le rôle dont il était convenu avec vous; il a passé pour un Français mauvaise tête, forcé de s'expatrier par suite d'un duel avec un grand seigneur provençal. Cette fable a été très-bénévolement admise par les honnêtes banquiers, et ils se sont prêtés de fort bonne grâce à demander pour nous un nouveau passe-port bien en règle, et à nous assurer les moyens de circuler librement dans notre nouvelle patrie. Nous voilà donc débâchés, non cher Dominique, et pourtant, ce nom de d'Arionnes que nous garderons désormais; je dis nous, car à dater de notre présentation chez les banquiers de Florence j'avais compris que ma position auprès de Claude n'était plus possible, à moins de devenir sa femme.
« Nous avons loué, à cinq minutes de Bayeno, au versant d'une colline appelée la Laguna, une jolie maison, moitié en bois, moitié en pierre qui tient le milieu entre les chalets suisses et nos chères cabanes des bords du Rhône. J'ai fait du rez-de-chaussée une succursale de l'arche de Noé. Des poules familières viennent picorer jusque sous le manteau de la cheminée. De belles colombes, au col azuré, ont leur nid sous l'auvent de la fenêtre, d'où elles s'envolent dans la campagne, et où elles reviennent tendre à mes mains caressantes leur jolie tête câline. Claude a adossé au mur extérieur de la cuisine une petite étable où nous avons logé trois chèvres; à quelques pas de la porte, nous avons une source d'eau vive à laquelle Claude a donné pour conduit un tronç d'étable artistement creusé, et qui, après avoir arrosé notre petit jardin, va se perdre dans un bassin naturel, délicieux d'un douzaine de canards presque aussi blancs que des cygnes. Comme les monts que nous voisines sont très giboyeuses, et que M. Claude n'a pas oublié ses anciennes peccadilles de braconnier, il s'est procuré deux beaux chiens qui m'aiment déjà à la folie, et qui, le soir, viennent se coucher à nos pieds, tandis qu'assis sur le banc de notre porte, nous respirons l'air tiède des nuits d'été. Enfin, mon mari a acheté un bateau avec lequel nous faisons de longues promenades sur le lac Majeur. Quelque fois je prends la rame. Claude jette son filet, et alors les souvenirs de notre enfance me reviennent en foule, et je crois voir, dans le lointain, le souriant visage d'Antoinette et l'image désolée de Clotilde... D'autres fois, pendant que je rame, Claude se tient immobile près de moi; il chante un des beaux noëls de notre pays; puis, s'interrompant tout à coup: "Oh! que je t'aime!" me dit-il; et moi, laissant tomber la rame et attirant Claude sur son cœur, je lui donne, pour toute réponse, un baiser sur son front bruni.
« Vous le voyez, mon cher Dominique, je m'arrête avec complaisance à ces images de bonheur. Mon premier chagrin, j'allais dire

mon premier remords, c'est votre lettre qui me l'a donné. Oui, mon ami, dans l'enivrement de ma vie nouvelle, j'avais tout oublié, et pendant ce temps, mon pauvre père expirait loin de moi, soigné par d'autres mains que les miennes... J'ai lu et relu la page où vous m'annonciez cette cruelle nouvelle; j'ai pleuré, j'ai béni votre douce et sainte Antoinette, ange gardien du vieillard abandonné. Ah! quand je pense à lui, à ce mensonge cruel qui lui a fait croire qu'il n'avait plus de fille, à cette dernière douleur qui a ébranlé sa tête affaiblie et l'a conduit lentement au tombeau, je me trouve bien coupable; j'ai honte de moi-même; mais j'ai dû obéir à ces deux arbitres su prêmes de ma destinée; la volonté de madame de Varni et la volonté de Claude. Comprenez vous bien cela, vous, Dominique, que le bonheur amolli déjà au point de vous faire oublier par qui et à quelles conditions vous a été donné ce bonheur? Vous nous dites qu'après d'Antoinette votre cœur ne se sent plus capable de haïr, que votre tâche vous effraye que les chastes et suaves caresses qui vous entraînent détournent de votre front l'idée de vengeance léguée par Clotilde mourante... Si vous saviez quelle colère à tout coup enflammé les regards de Claude, quand je lui ai lu ce passage de votre lettre? Oh! Dominique! que cette colère était terrible! On eût dit que chaque mot de sa bouche était un nouvel arrêt contre M. de Varni et sa postérité! Pardonnez à votre ancien compagnon cette implacable rigueur. Lui aussi a été une des victimes de l'horrible nuit du 25 novembre; et ce perillon de Mignard, où il entra pour sauver M. de Tervaz, il en est sorti galé rien! Je suis sûr que le testament de notre infortunée vicomtesse se est devenu pour Claude la conservation d'une haine intime et profonde, lentement amassée dans son âme pendant ces dix mois de bague, d'ignominie et de souffrance. Il croit ne vouloir frapper et punir que par fillet à son serment, et c'est peut-être sa propre vengeance qu'il poursuivra en obéissant à madame de Varni.
DOMINIQUE A CLAUDE.
« Avignon, 13 janvier 1761.

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Bayeno, le 8 février 1761.
« Au nom de la vicomtesse Clotilde de Varni, je vous défends de rien écrire qui puisse empêcher le mariage du vicomte de Varni avec mademoiselle Edwige de Chesnay.»

DOMINIQUE A CLAUDE.

« Avignon, le 25 mars 1761.
« Vous êtes obéi: M. de Varni a épousé hier mademoiselle Edwige de Chesnay.»

DOMINIQUE A CLAUDE.

« Avignon, 23 février 1763.
« Mon cher Claude, fidèle à la tâche que vous m'avez imposée, je vous annonce un événement qui doit trouver place dans notre correspondance; madame la vicomtesse Edwige de Varni vient d'accoucher d'un garçon; M. de Varni m'écrit de son château de Maleraygues, qu'il a constamment habité depuis son mariage, pour me faire part de cette nouvelle. Dès que la vicomtesse sera remise, il a l'intention de revenir à Avignon, d'y passer quelque temps et d'y présenter sa femme et son héritier présomptif à ses parents et à ses amis. Il me charge de faire faire à son hôtel les réparations et les embellissements convenables. Sa lettre, qui respire la joie et la cordialité à plus franche, me prouve, une fois de plus, la vérité de cette observation que m'ont déjà fournie mes quelques années d'expérience: c'est que les hommes ont une grande propension à rendre leurs malheurs responsables de leurs fautes et que lorsqu'ils cessent d'avoir des chagrins, ils sont bien près d'oublier qu'ils ont eu des torts.
« Quoi qu'il en soit, mon ami, vous voilà au courant des situations réciproques. Cette seconde génération, prévue et annoncée par l'infortunée Clotilde, nous la voyons commencer dans la personne d'Agriol mon fils, et d'Eizéar, ce jeune enfant que viennent de saluer, à Maleraygues, tant de joies et d'espérances. Vous seul êtes en retard; est-ce une permission de Dieu dont la bonté repousse et veut déjouer notre pacte de vengeance? Ah! si je pouvais le croire!... Adieu.»

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

CLAUDE A DOMINIQUE.

« Mon cher Claude, j'ai d'abord à vous annoncer un événement qui me comble de joie: Antoinette vient de me donner un fils, un gros et beau garçon que nous avons baptisé ce matin, et que nous avons appelé Agriol. Je ne veux pas trop vous parler de mon bonheur, à vous qui avez eu la douleur de perdre votre premier enfant, et dont je craindrais de rouvrir la récente blessure. J'ai une autre nouvelle à vous donner M. de Varni après avoir passé deux ans à Paris, où il a rempli une mission diplomatique, s'est fait naturaliser Français; il a été en grande faveur à Versailles, et le roi lui a donné le cordon rouge, en attendant mieux; ensuite, le vicomte est revenu dans le Midi; mais, au lieu d'habiter Avignon, qui lui rappelle sans doute de trop cruels souvenirs, il a choisi pour sa résidence son château de Maleraygues, vieux manoir situé au milieu des bois, dans la partie des Cévennes voisine de la ville d'Alais. Ce n'est pas tout: M. de Varni a rencontré souvent, soit à Alais, soit dans les environs, une jeune personne dont les parents sont ses voisins de campagne, mademoiselle Edwige du Chesnay; elle lui a plu, et il paraît que, malgré son air sombre et sa figure sinistre, il a trouvé le chemin du cœur de mademoiselle Edwige. Bref, j'ai reçu ce matin une lettre de M. du Chesnay, bon et digne vieillard, qui honorait de son amitié maître Margerin, mon beau-père, et qui est depuis longues années le client de mon étude; il me parle du parti qui se présente pour sa fille, me met au courant des situations réciproques, et me demande quels sont les antécédents de M. de Varni, son cu

(A Continuer.)

JOULETTE.

VENDREDI, 23 JUILLET 1875.

ON DEMANDE UNE ACADEMIE EN BAS-CANADA.

L'Académie française, proprement dite, a été fondée en 1635 par lettres patentes du roi Louis XIII. Elle a rendu de grands services à la France et surtout à la langue française.

Le 2 Juin 1679, ce docte corps décréta que les participants présents seraient dorénavant invariables et indéclinables à toutes fins de droit et pour le reste de l'éternité.

Ce sont des académiciens qui déclarent solennellement et doctement à Napoléon Bonaparte au commencement de ce siècle que la vapeur ne pourrait jamais s'appliquer à la navigation de long cours.

Aussi Fulton, le vulgarisateur des steamboats, n'était ni de l'Académie française, ni français.

Les quolibets de toutes sortes n'ont point été épargnés aux Quarante.

Ce nombre même occasionna plus d'une plaisanterie. Une fois qu'il fallait remplacer un académicien décédé, quelqu'un dit, c'est chose facile: si à trente-neuf on ajoute un zéro on a 40.

Et Piron disait de dépit: Ci-gît qui ne fut rien Pas même académicien.

Pourtant cette institution est éminemment utile.

Pourquoi n'aurait-on pas une Académie en Bas-Canada, à Québec ou à Montréal? Nous sommes trop loin de l'Académie française. Le mot le moins français, le terme le plus barbare, la locution la plus vicieuse et la plus boiteuse à la fois de s'implanter et de tout gangrener avant que nos consœurs, les académiciens français, en aient eu connaissance.

Que ceux qui doutent de mon avancé aillent aux séances d'un Conseil municipal, d'une chambre d'assemblée, voire même au Sénat, et ils seront étonnés du peu d'autorité que l'Académie française exerce sur les Canadiens Français.

Qu'il me soit donc permis de prier mes compatriotes d'établir une Académie nationale.

Un académicien n'a guère besoin d'argent, vivant surtout de gloire et d'orthographe. [Personne ne doit être surpris si l'on rencontre souvent des académiciens maigres.]

Pourtant s'il fallait des écus au soleil, on pourrait s'en procurer. Au lieu de faire venir chaque année pour cent mille francs de commodeurs français, qu'on les donne à notre Académie. Ni le peuple ni le gouvernement n'en seront plus mal.

De suite il y aurait de la besogne à faire. Le sort des participes présents étant réglé, on pourrait—les futurs académiciens—prendre en considération les participes passés. Et sans avoir envie de faire partie de l'Académie Canadienne Française, je me permettrais de déclarer les participes passés invariables et immuables. Il n'y a pas de passé d'accord dans le monde pour se casser la tête pour faire accorder les participes passés.

Il y aurait un autre économie d'entre et de travail. Si un seul journaliste a pu épargner vingt mille francs, rien qu'à ne pas mettre des points sur les i; quelles sommes mériteraient-elles en omettant tant d'e et tant d's.

Nos académiciens—nos! ça ne sonne pas mal—pourraient déterminer le mode d'écrire et de parler suivant les personnes, en ayant égard à leur position et leur situation sociales.

Je vais être ou je suis pour être ne devrait être employé que par les représentants parlementaires; élitenné et qu'on ne le donne, aux émigrés des Etats Unis. Les Conseillers pourraient user avec sobriété et tempérance de la phrase sacramentelle: la motion dont à laquelle je propose.

Les commis voyageurs ne seraient pas exposés à aller en prison pour avoir dit avec bonne foi la femme que je parle, presque, un vitreux, un gros-t habitant. J'ai déshabillé pourrais se tolérer chez les instituteurs, et du morphine, chez les bourgeois.

Tout poète ou versificateur qui ferait des vers de plus de quinze pieds serait condamné à un mois de prison aux travaux forcés pour chaque pied supplémentaire. La peine glorieuse du fouet serait appliquée invariablement aux journalistes pour chaque phrase d'une colonne et demie. Quant aux huissiers et autres lettrés mentionnés dans nos statuts, on pourrait les obliger de mettre quelques dizaines de points et virgules au bas de leurs actes pour suppléer à ceux qu'ils ont déjà omis et qu'ils omettront encore.

Enfin on pourrait appliquer divers châtimens tels que le carcan, le pilori et la peine capitale à certains férons littéraires.

Il ne serait pas non plus hors de propos de munir chaque académicien d'une gaine souple et flexible pour éliminer chaque matin le jardin des muses et corriger sommairement les cacographies et les plagiaires.

Enfin de compte, l'académicien convaincu de haute ou de petite trahison littéraire devrait être puni par pas plus de cinq ans, après lui avoir au préalable arraché un à un tous les poils des jambes en présence de douze té-

moins, à ce commis par le ministre de l'Instruction publique.

Mais qui composera cette académie? Et combien y aura-t-il d'immortels dans la Province de Québec?

Je ne suis que cendre et poussière, mais je me permettrais de faire, chaque fois, une petite suggestion.

L'Académie ayant pour mission de redresser les abus littéraires ne doit pas exiger, chez ses membres, plus de capacité, de savoir et de gram maire qu'on en exige des membres du Parlement. Car il est aussi important de faire des lois que de la littérature.

Il y a deux manières de faire un choix judicieux d'académiciens: les nommer à vie, comme les Conseillers législatifs, ou les faire élire par le peuple.

Le dernier mode me semble préférable, pourvu que le titulaire reste en place sa vie durant, à moins qu'il ne devienne imbécile légal ou fou juridique.

Il n'y aurait pas besoin de ce qu'on appelle en ce pays une qualification foncière, un homme pouvant être fort instruit et avoir de l'esprit et du jugement sans posséder cinq cent louis, cours d'Halifax.

Enfin tous les majeurs des soixante et cinq Comtés du Bas-Canada ayant le même intérêt à avoir de la bonne littérature, seraient électeurs et éligibles. Le vote devrait être ouvert et public, sans scrutin; voter pour un candidat à l'Académie n'est tant ni un péché, ni une mauvaise action, ni un acte qui fasse honte à qui que ce soit.

Seulement au lieu d'offrir rapporteur, chaque voteur aurait huit jours, fixés d'avance par proclamation sous le grand sceau provincial, pour enregistrer sa voix chez son curé ou son ministre, qui serait fonctionnaire public à cet effet.

Par ce moyen on aurait soixante et cinq académiciens à bon marché, et je suis persuadé que s'il était donné à Racine, à Boileau ou à Voltaire d'assister à une séance académique, ils y trouveraient autant de science, de littérature et de français que dans nos assemblées législatives, parmi nos conseillers d'école et chez MM. les Conseillers municipaux.

J'avoue candidement que j'ai hâte de voir cette nouvelle institution à l'œuvre.

Courez, volez, heures trop lentes! Qui retardez cet heureux jour!

C. LÉPINE. L'Assomption, 20 Juillet 1875.

Un autre Rouge déqualifié

Le Bien Public, furieux de tant de défaites et de revers, injurie, à propos de ce jugement l'Honorable Juge qui l'a rendu, et cherche à le faire passer pour un intempérant. Les injures du Bien Public sont des titres de gloire.

Le Bien Public, furieux de tant de défaites et de revers, injurie, à propos de ce jugement l'Honorable Juge qui l'a rendu, et cherche à le faire passer pour un intempérant. Les injures du Bien Public sont des titres de gloire.

AFFAIRE GUIBORD.

Depuis un an, c'est-à-dire depuis le prononcé final du Jugement par le Conseil Privé dans cette affaire, personne n'en avait parlé; il n'en avait été question nulle part. On croyait la chose ensevelie avec les restes du pauvre défunt. Mais voilà que M. Jos. Doutra, l'un des avocats de feu Guibord, remet l'affaire sur le tapis, d'abord en demandant au curé de Notre-Dame de Montréal, l'inhumation des restes de Guibord, puis par une lettre pleine d'acrimonie, de faux principes et d'impunité, adressée au Révd. M. Rousselot.

Nous reproduisons ci-dessous: 1o la lettre de Messire Rousselot, à M. Doutra, en réponse à la demande d'inhumation; 2o celle de M. Doutra, que les lecteurs apprécieront à leur juste valeur. Elles dépeignent l'homme et les principes qui le gouvernent:

M. V. ROUSSELOT, Prêtre, Curé de Notre-Dame. Montréal, 12 juillet 1875.

M. V. ROUSSELOT, Prêtre, Curé de Notre-Dame.

AFFAIRE GUIBORD.

Monsieur,—Je viens de recevoir votre lettre d'hier, et suis à répondre au reste plus tard, si je le juge à propos je ne perds pas un instant pour contredire et nier de la manière la plus absolue que j'aie jamais dit ou insinué que je consentirais, sous aucune circonstance, à faire faire l'inhumation de feu Joseph Guibord, la nuit, à l'insu du public. Je considère cette assertion comme une insulte de la part d'un homme qui pour rait porter la responsabilité de ses dires ou de ses actes, et qui ne la retirerait pas de suite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, JOSEPH DOUTRA.

Montréal, 13 juillet 1875.

MESSIRE V. ROUSSELOT, Curé de Notre-Dame, Montréal.

AFFAIRE GUIBORD.

Monsieur,—Après deux jours laissés à votre repentir, je n'ai pas reçu le dévoué de ce que j'avais nié de votre lettre du 12 courant.

Je vous écris par la voix des journaux, c'est un grand honneur à vous faire! Vous avez été, je vous en rends le témoignage, aussi dignes que possible "à réclamer le prix de la victoire que le clergé" vient de remporter dans les élections." La Fabrique est condamnée à inhumer Guibord, à peine de payer une amende de ne dépassant pas deux mille piastres. Avec M. DeBoucherville à la tête du gouvernement de Québec et de l'Etat Major que les élections faites par le clergé lui ont constitué,—je ne doute pas que vous soyez arrivé, le cœur léger, comme on l'a dit dans une circonstance mémorable, "à la rébellion ouverte contre notre gracieuse Souveraine et les lois du pays." Votre rébellion ne vous coûtera rien: "Vous probablement qu'un aubain; dans tous les cas "sans sou ni maille" au jeu. L'amende, quel qu'elle soit, "vous sera gracieusement remise par le gouvernement, je n'en doute pas plus que vous."

Cet état de choses vous donnait assez d'avantage pour épargner à l'autorité de Sa Majesté les hauteurs de votre dédain et à moi une de ces insultes qui ont été distribuées avec tant de prodigalité. Je n'ai pas le droit de dire un mot désobligeant à M. de Choquet tant qu'il n'aura pas confirmé la ridicule histoire dont vous lui donnez la paternité. S'il arrivait que pour mettre votre vérité à l'abri, il consentit à prostituer la science, tant pis pour vous deux, et je vous bien que vous viriez tout le parti qu'une si ingénieuse invention mériterait de recueillir.

Tant de car. cœurs ont été avachés dans ces derniers temps, que je vous pardonne de m'avoir cru susceptible d'une faiblesse. Si je n'ai pas encore réussi à vous persuader que j'étais incapable de me déshonorer au point de faire une proposition comme celle que vous m'attribuez, il semble à beaucoup de personnes que ce n'est pas ma faute. Je ne renonce pas, avant que l'affaire Guibord soit réglée parmi les choses du passé, à conquérir votre bonne opinion, et à vous inspirer l'idée de ne plus mettre votre imagination à la recherche de mes défaites.

Avant de parler du fond de votre lettre, laissez-moi dire, non pas à vous, mais au public auquel je m'adresse qu'il y a deux ou trois mois passés, ayant rencontré le secrétaire de la Fabrique, dans la rue, "je lui dis que si la Fabrique voulait exécuter le jugement du Conseil Privé, sans attendre l'arrivée du décret, et l'exécuter dans son esprit et sa teneur, "nous consentirions à faire l'inhumation sans bruit et sans démonstration, et sans inviter le public; que nous irions au nombre de vingt à trente constater que la loi avait reçu son exécution, et que nous avançons le fait le lendemain. De là à rôder la nuit dans les cimetières comme des voleurs de cadavres, il y a une distance dont vous, M. Rousselot, avez tout le mérite de l'invention. Je n'ignore pas le motif qui vous a inspiré cette idée,—mais j'aimerais à vous l'entendre expliquer.

Nous commissions l'orgueil ecclésiastique; nous voulions lui épargner une humiliation. Votre lettre est un nouveau monument de cet orgueil. Voici que sans provocation—probablement sans avoir consulté le corps des fabriciens, pas même les marguilliers de l'Œuvre,—vous vous posez "les points sur les hautes" et vous dites à la loi, aux tribunaux, à Sa Majesté elle-même: Allez vous en! Je ne reconnais pas votre autorité! Je ne reconnais que celle de mon évêque et du pape! Ces "rodomontades ne coûtent que de l'argent" et vous, M. le Curé, vous n'y contribuez pas pour un sou. C'est vous qui êtes allé solliciter d'un Grand Vicair, aussi doux et bon qu'il était faible, l'ordre de ne pas inhumer Guibord. Vous n'êtes pas le jésuite généreux et apostolique qui s'est, un jour, dit une légende, enfermé dans les profondes des mines d'Angleterre pour conquérir des âmes à Dieu. Sans changer d'habit ni d'habitudes, vous êtes entré au Séminaire de St. Sulpice, dont la tolérance chrétienne jouissait de la plus haute estime à Montréal [comme en général le clergé canadien "avant d'avoir été dénationalisé et jésuitisé"], et l'a, sans souci des ruines que vous alliez créer dans cette bonne réputation et dans les finances de la Fabrique, vous engagez la Fabrique dans un procès qui devait coûter "aux autres" des sommes fabuleuses, et à vous l'énorme jouissance de contempler ces ruines, de mettre le corps respectable des Messieurs du Séminaire en conflit direct avec l'autorité du Souverain, et de faire rapport de tout cela à votre général! C'est très habile, et je ne vous marchande pas mon admiration.

Le non possumus que vous opposez par anticipation à l'autorité des tribunaux de Sa Majesté, à une autre base que celle d'un prétendu devoir. N'avez-vous pas, vous et vos collègues ecclésiastiques, enterré, avec tous les honneurs de l'Eglise, une demi douzaine de membres de l'Institut, depuis le commencement du procès Guibord, et cela en pleine connaissance de cause? N'avez-vous pas même enterré un membre de l'Institut, qui était franc-maçon, dans l'Eglise de la Pointe-Claire,—dans l'Eglise, entendez le bien,—et cela après avoir été averti par votre officieuse police qu'il réunissait ces deux qualités? Où donc était le devoir si

impérieux que vous opposez aujourd'hui à l'autorité civile? La base de votre rébellion, laissez-moi le dire, "à un million de catholiques de ce pays": c'est l'orgueil ecclésiastique.

Vous me demandez, à moi personnellement, de me soumettre, si je suis catholique. Ne vous est-il pas venu à l'idée qu'entre la fabrique et moi, il ne s'agissait pas encore de mon enterrement, mais de celui de Guibord? Or, croyez-vous qu'après cinq années de plaidoiries devant toutes les cours du pays et devant le Conseil Privé, je vais recommencer à discuter avec vous? Vous désavouez même ceux qui vous ont défendu; comment arriverai-je à vous satisfaire? Si vous désirez relire ces plaidoiries, je puis vous en fournir une copie complète. Vous y verrez que vous avez en vain courtoisé la contrainte par corps et la prison; que votre ardent désir de vous poser en martyr a été déjoué chaque fois, par notre dédain. Vous y lirez la condamnation de votre conduite par les lois de l'Eglise catholique de tous les temps, par les conciles, par les théologiens de tous les pays. Et comme une mouche ne marche pas de travers dans ce bon Canada, sans que l'on aille chercher des opinions à Rome, je vous invite à publier celle que vous y avez obtenue sur l'affaire Guibord. La rumeur est bien menue, si vous n'y avez pas été condamné sur toute la ligne. Votre rébellion, dans ce cas, n'est pas seulement contre la Reine d'Angleterre, mais encore contre l'opinion des théologiens romains. Au reste, nous sommes habitués à voir les autorités religieuses de Montréal se moquer des décisions rendues à Rome; en sorte que personne ne peut plus être étonné à l'occasion d'aucun genre de rébellion. L'anarchie la plus complète règne dans les hautes régions où l'on prétend enseigner le respect des lois, et votre défi aux autorités constituées ne peut surprendre personne, c'est dans l'ordre du désordre de vos luttes ecclésiastiques.

Il ne nous reste plus à faire, dans le cas de Guibord, que d'exécuter le décret, quand il nous sera parvenu. Nous tâcherons de faire de notre mieux, en vue de votre rébellion, que nous n'acceptons pas encore comme celle de la Fabrique. C'est déjà assez, M. le Curé, pour que je vous prie de ne pas augmenter notre labeur par vos correspondances non provoquées, mais que nous ne pouvons laisser sans réponse. Dans le domaine où vous m'avez entraîné malgré moi, vous perdez de vue que nous n'êtes plus dans la chaire dite de vérité, où vous avez le privilège de parler seul, de toutes choses et d'autres encore, sans nommer les fondres électoraux. Sur ce terrain, nous vous avons fait entendre des choses que vous aviez oubliées et si vous nous y contraignez, nous nous enfonçons l'avantage de vous enseigner le vieux catholicisme de la foi catholique,—celle de Jésus-Christ, des apôtres, des conciles et des théologiens. "Nous essaierons ensuite de vous rappeler, par les moyens les plus sensibles, que ce pays est sous l'égide d'une personne que l'on appelle la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et l'Irlande, "désenseur de la foi, titre accordé par un Pape infallible comme les autres —et que ce personnage [la Reine] n'est pas dans l'habitude de se laisser tourner en dérision.

Nous tâcherons, Monsieur, de ne pas contribuer à mettre votre nom parmi les saints du calendrier, même comme martyr de l'orgueil ecclésiastique. "Nous avons appris beaucoup de chose à l'école anglaise et à celle du Séminaire, quand la révolte aux lois n'était pas enseignée comme l'article de foi, et que tous nos prêtres étaient orgueilleux de se dire gallicans et citoyens, de leurs pays"—ce qu'ils ont cessé d'être, avec l'ultramontanisme. Sans compter l'enseignement politique dont nous sommes irrévocablement imbus, nous tâcherons de tirer parti du contrat qui existe entre la Fabrique et la succession Guibord, sans prendre comme vous les allures d'un oracle judiciaire. Nous vous dirons là pourquoi nous n'acceptons pas votre généreuse proposition de nous donner 175 arpents pour enterrer Guibord, lorsque nous ne demandons que les huit pieds de terre qui lui appartiennent. En fin, soyez certain M. le Curé, que nous ne négligerons rien pour vous convaincre que votre lettre du 12 juillet 1875, et les opinions qu'elle exprime, seraient mieux dans la tête de celui qui prétend diriger la Fabrique de Notre-Dame de Montréal que sur le papier qui est entre mes mains.

Votre bien dévoué et obéissant, JOSEPH DOUTRA, C.R.

FUNERAILLES DE MGR. CHS. LAROCQUE.

Les funérailles du regretté Mgr. Chs. Larocque ont eu lieu mercredi, le 21 courant, au milieu d'un nombreux clergé et d'une foule de citoyens distingués de toutes les parties du pays et de toute la population de la Ville et des environs de St. Hyacinthe.

Par respect pour la mémoire du vénérable prélat, et en signe de deuil, tous les magasins et boutiques de la ville demeurèrent fermés.

La levée du corps fut faite par Mgr. Lafleche, évêque des Trois Rivières, et le service, chanté par Sa Grâce l'Archevêque de Québec.

FAITS DIVERS.

PENAIROU.—En plusieurs endroits les cultivateurs ont commencé de faucher leur foin. On croit généralement que la récolte égalera celle de l'année dernière.

L'oraison funèbre fut prononcée par Mgr. Racine.

L'absoute solennelle fut faite par Mgr. Tachereau, Archevêque, et M. M. S. J. Larocque, cousin du défunt, Duhamel, d'Ottawa, Illy Portland, et Fabre.

Sept Evêques, et de dix cents prêtres étaient présents aux funérailles.

LES OURAGANS.

La violente tempête qui a éclaté sur Paris, mercredi, et qui a pris toutes les proportions d'un ouragan, est un fait météorologique assez rare dans la région atmosphérique de Paris, si l'on en juge par les dates ci-après que donne le chroniqueur scientifique du "Journal des Débats":

Dans les années 349 et 413, des tempêtes violentes et désastreuses se déchaînèrent sur les côtes de France, de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre.

En 1359, plusieurs orages causant de graves accidents eurent lieu à Paris et sur tout le territoire.

Les rivages de la France, de l'Angleterre et de la Hollande furent dévastés en 1612 par un ouragan impétueux qui fit périr un grand nombre de navires.

Violente tempête sur les côtes de France en 1631.

Le 3 septembre 1658, jour de la mort d'Olivier Cromwell, un orage extraordinaire se déchaîna sur presque toute l'Europe occidentale; vaisseaux engloutis, maisons et édifices renversés, animaux de toutes espèces tués. Mort d'un grand nombre d'habitants dans les contrées visitées par l'orage en France notamment.

Orage très désastreux au Canada en 1734, 1737 1748 et 1799.

Grandes tempêtes en France pendant les années 1788, 1795, 1799.

Le 9 novembre 1800, jour fameux du coup d'Etat [18 brumaire] une tempête affreuse éclata en France et se fit sentir à Paris. On tua au Jardin des Plantes des hirondelles de mer que l'ouragan avait chassées des côtes de la Manche [vent de nord ouest].

A Lille, le même jour, on aperçut plusieurs oiseaux appartenant aux contrées glacées, et qui fuyaient devant la tempête.

En 1806, tempête terrible dans toute la France.

En 1818, un ouragan eut lieu à Marseille le 4 Mars, et détruisit toutes les productions de la terre. Quarante navires furent jetés à la côte.

Telles sont à peu près les époques où les côtes et l'intérieur de la France furent visités par l'ouragan. On ne voit pas que Paris ait été frappé plus de deux fois. Il est bien entendu que, dans les dates ci-dessus, ne sont signalés que les orages et ouragans vraiment graves.

S'il fallait indiquer les prétendues tempêtes qui visitent Paris, emportent les ardoises et décapuchonnent les cheminées, il faudrait un long mémorial chronologique.

Au nombre des effets les plus désastreux de la foudre, on cite surtout l'incendie et la destruction presque entière de la ville de Lyon, en l'année 59 de Jésus-Christ.

Une remarque à ce sujet a été faite sur les accidents produits par la foudre en Angleterre.

Sur 800,000 personnes mortes à Londres durant trente cinq ans, deux seulement ont péri frappées par la foudre. Il n'en est pas ainsi dans les pays où l'on néglige les précautions pendant que gronde le tonnerre. En 1788, un écrit officiel apprit qu'en Allemagne, durant trente trois ans, l'usage de sonner les cloches et d'agiter les corps métalliques avait attiré la foudre sur 586 clochers et tué 103 sonneurs imprudents.

VENTE DE BOISSONS SANS LICENCE.

Jugement a été prononcé hier par M. le Magistrat de District dans deux poursuites du Percepteur du Revenu contre Benj. Rivest, de Repentigny et Denis Bouthilier, de St. Sulpice.

La plainte a été maintenue et les Défendeurs, condamnés à l'amende ordinaire, ou à défaut de paiement, trois mois de prison. A ces deux poursuites les Défendeurs avaient plaidé qu'ils avaient obtenu, pris et payé leur licence comme aubergistes. Mais malheureusement, ils n'avaient fait cela que le premier Juillet et la déclaration alléguait vente de liqueur à la date du 15 Juin.

SEANCE A ST. LIGUORI.

Nous apprenons avec plaisir qu'il doit y avoir une séance Dimanche soir au couvent St. Liguori. La ban de de cette ville a été invitée pour la circonstance, et doit aller jouer les plus beaux airs de son répertoire. Le profit de la séance qui promet d'être très intéressante, reviendra dit-on, aux bonnes Sœurs de Ste. Croix. Nous espérons qu'il y aura foule, que le public de Joliette, qui ne tire jamais en arrière quand il s'agit d'une bonne œuvre, se fera une douce obligation d'y assister.

FAITS DIVERS.

PENAIROU.—En plusieurs endroits les cultivateurs ont commencé de faucher leur foin. On croit généralement que la récolte égalera celle de l'année dernière.



Avis Public

CONCERNANT LE CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST. CHARLES BORROMEE VILLE DE JOLLETTE.

Dans le but de faciliter la correction de toute erreur qui aurait pu se glisser dans les opérations du Cadastre de la paroisse de St. Charles Borromée, dans les comté et district de Jollette, préalablement à l'examen de rigueur qui devra se faire au Bureau du Registrateur, durant les deux années qui suivront la date de la proclamation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de cette Province. Avis est par le présent, donné à toutes personnes intéressées, que les plans et livres de relevé de la paroisse de St. Charles Borromée sont maintenant terminés et que ces documents restent au Bureau du Cadastre, en la ville susdite, Place La Motte, jusqu'au VINGT-SIX d'Avril prochain, sujets à l'inspection de tous ceux qui désireront y vérifier l'exactitude de la désignation de leurs propriétés.

M. GREPEAU, Directeur Du Cadastre.

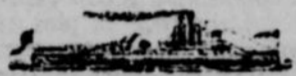
Jollette, 23 Juillet 1875.

On demande

TROIS INSTITUTRICES à St. Félix de Valois. — S'adresser à

PIERRE COUTU.

St. Félix de Valois, 17 Juillet 1875.



COMPAGNIE DE NAVIGATION "CHAMBLY & MONTREAL"

Le bateau à vapeur "Cultivateur" capitaine NAPOLEON COLLETTE, touchera à Lanoraie tous les LUNDIS matin à six heures et les JEUDIS matin à cinq heures pour Montreal, arrêtant à Contrecoeur et à Verchères; et laissera Montreal tous les MARDI et VENDREDI à deux heures, P.M. pour les ports ci-dessus et ceux de la Rivière Chambly.

PRIX DU PASSAGE :

De Lanoraie à Montreal chambre, un repas inclus \$0.75
De Lanoraie à Montreal, repas \$0.50
De Lanoraie à Montreal, Pont \$0.25

Par Ordre

PIERRE CORMIER, Agent général

Jollette, 1er juillet 1875.

Des Tickets de passage seront vendus par M. J. E. RENAUD, épicer.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT situé sur la Rue St. Pierre, vis-à-vis la chapelle de Bonsecours, de 60 pieds de front sur 45 de profondeur avec deux maisons d'habitation construites.

Conditions faciles.

S'adresser à Jollette à

CYRILLE AUGÉ, Propriétaire.

Jollette, 22 Juin 1875.



PENSÉES.

Si vous voyez un peuple, impie corrompu, crier liberté liberté, écoutez vous de sa route car c'est un animal furieux qu'aucun frein ne peut arrêter.

Malheur au prince qui ne s'appuie que sur la force, elle lui échappera des mains, le peuple la ramassera et la tournera contre lui.

Attachez vous à votre ami parce qu'il est la moitié de votre âme; et à votre frère parce que vous avez fleuri sur la même tige.

Malheur à celui qui tourne en dérision la foi de ceux qui croient et prient! Car la prière et la foi ne trouveront plus le chemin de leur cœur.

J'ai vu des hommes tendres dans leurs affections, calmes dans la pensée, patients et forts dans l'action, confiants et courageux dans le danger; et j'ai dit: ils ont beaucoup prié, ô mon Dieu!

Celui qui prie beaucoup est sérieux dans ses goûts, grave dans son maintien, sévère pour soi, indulgent pour les autres.

CHARLES DE STE. FOI.

NAISSANCE.

En cette ville, le 20 courant, la Dame de M. Edouard Guilbault a mis au monde une fille.

HOTEL JOLLETTE
TENU PAR
EUSEBE BAUDRY
NO. 71, RUE ST. PAUL,
Pres de l'Eglise Bonsecours
MONTREAL.

ATTENTION. Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporte son établissement dans la maison en brique de Madame Lafortune.

RUE NOTRE DAME.

Où il tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES

—CONSISTANT EN—

BOTTINES de toutes les pour Dames et enfants, Bottes, Congress, Souliers pour Hommes,

qu'il peut vendre à

TRES BAS PRIX.

L. M. fait les chaussures à ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont adressés.

Onvrage: Jollette, 8 Juin 1874.

MAGASIN DE FER

TENU PAR

AIME RIOPEL

Place Lavaltrie EN FACE DU MARCHE

JOLLETTE.

M. AIME RIOPEL a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un **MAGASIN DE FER** comprenant un assortiment générale varie de

Fer Chaudières Clous à planche
Acier Bouillottes Clous à cheval
Charbons Poêles Clous à bardeau
Huiles Scies Bêches
Râtoirs Serpes
Etensoirs de cuisine, &c., &c.

Specialite d'Outils.

Les menuisiers, charpentiers, les forgerons, et les cultivateurs trouveront toujours chez M. Riopel les articles ci-dessus à des PRIX AVANTAGEUX.

Jollette, 10 Mai 1875.



C. E. PARISEAU

MAGASIN DE MEUBLES

449 Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Une collection variée de Meubles de tous les prix et de toutes les Descriptions.

Mai 1875 —a—bips—13

Attention! Attention!

Par la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez

J. J. PROVOST

COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame

Il semble que le porron est baissé de deux degrés, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours entre et sort comme si le porron n'était plus un obstacle. Mais c'est curieux, dit Paul à Jean, il ne nous traite pas. Non, dit Jean, ne sais-tu pas que c'est un scandale à présent? Mais en revanche, il nous vend des liqueurs si pures, de la bonne Fleur, du bon Lard, du bon Poisson, du bon Thé, du bon Café, du bon Sucre, et de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui.

Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Grains de toute sorte ainsi que la Farine d'avoine, et il les porte toujours au haut prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

Merci d'avance, Messieurs, et venez me voir.

J. J. PROVOST.

Jollette, 20 Avril 1875.

A. CORNELLIER & FRERE

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'Épicerie de toutes sortes à l'ancienne Place d'affaire de

E. CORNELLIER
(Près de l'Hotel Deschamps)

RUE NOTRE DAME.

LEUR ASSORTIMENT CONSISTANT EN

Groceries, Provisions, Vins et Liqueurs

de toutes sortes, est des plus variés et des mieux choisis.

Messieurs les Hoteliers de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir visiter leur établissement qui est des plus considérables et pourront se convaincre de la modicité des prix.

Jollette, 15 Avril 1875.

NOUVELLE AGENCE.

Pierres Sepulcrales.

En s'adressant au Sousigné à Jollette, on pourra se procurer sous un court délai, des magnifiques Monuments en Marbre Italien ou Américain de toutes dimensions sur lesquels l'acheteur pourra faire poser une inscription de cent lettres sans charges extra.

Les prix seront de 25 pour 100 plus bas qu'à aucune endroit, dans cette Province. Plus de 50 différents patrons peuvent être vus chez l'agent.

—Conditions libérales.

J. J. PROVOST,

Agent—Jollette

Jollette, 2 Avril 1874.

GRAND MAGASIN DE VAISSELLE

En Face du Marche

(Porte voisine de J. Ed. RENAUD.)

M. P. A. B. DELFAUSSE a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'augmenter considérablement son STOCK de Vaiselle.

Ayant eu l'avantage d'acheter un fond de banqueroute considérable, M. Delfausse pourra vendre sa Vaiselle à 15 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

M. DELFAUSSE vendra aussi le grès de la manufacture de St. Jean à 25 pour cent meilleur marché que le prix de la liste.

M. DELFAUSSE espère que les marchands des campagnes environnantes voudront bien lui continuer leur patronage, étant capable de leur vendre à aussi bon marché qu'à Montreal.

Jollette, 8 Avril 1875.



Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille,

(En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés. Les mères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend au gros et en détail des graines de jardins des premières maisons, avec garantie.

UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

On y vend aussi du soda et du gingembre et l'on y tient un dépôt du Cidre si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

—Les LAURIER & FILS.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancre et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.

Venez le consulter

Jollette, 1 avril 1874

PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement dans la bâtisse ci-dessus occupée par M. G. E. Panneton, épicer, porte voisine de la Banque d'Echange.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de fantaisie et de toilette, teintures, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le sousigné offre en vente une quantité considérable de

Graines d'oignon,
" de Trèfle de l'Ouest,
" de Ravequin,
" de Jave,
" de Navel blanc et jaune,
" de Bellesaves,
" de Carotte,
" de Choux,
" de Choux de Stann,
" de Tabac,

&c., &c., &c.

Aussi—un assortiment complet de graines de fleurs.

Toutes les graines importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines sont offertes aux acheteurs avec les meilleures garanties.

M. les médecins et marchands de la campagne trouveront avantageux de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE, car ils seront toujours sûrs de trouver à cet établissement les meilleurs articles aux prix les plus modérés.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai.

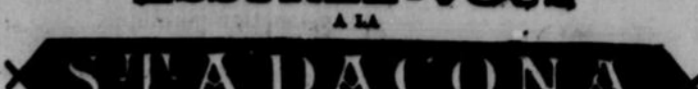
M. L. Robitaille est agent pour les préparations médicales suivantes: Sirop de gomme d'épinette rouge de Gray

Pastilles bronchiales du Dr. Nolton
Baume Samaritain de Wood
Sirop Fébrifuge pour les enfants
Remède Chinois pour la coqueluche
Elixepurifiant de Duncan.

PLACE-LAVALTRIE,
EN FACE DU MARCHE.

Jollette, 16 Avril 1874.

ASSUREZ-VOUS



COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

Thomas Workman, Sec. Maurice Guvillier, Sec. Geo. D. Fortier, Sec. Thomas Vigne, Sec. Amable Jodoin, Sec.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE:

13 PLACE D'ARMES

C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant, MONTREAL

District de Montreal.

L'expérience des Agents des Compagnies d'assurances contre le feu et celles d'autres personnes dont la profession est de rechercher la cause des incendies montre que dans beaucoup de cas les incendies proviennent du fait que les poutres qui supportent les planches reposent directement sur les briques mêmes des conduits soit des foyers ou de la chaudière. Après que la maison est construite il est impossible de dire si toutes les conditions de sécurité ont été remplies; et de là, beaucoup de maisons que l'on croit à l'abri du feu, sont réellement dangereuses à habiter. L'assurance dans la Stadacona, Cie. d'assurance contre le feu, ayant son office à Montreal No. 13 Place d'Armes, est la seule sauvegarde.

Une appréciation large des dommages causés par les Sinistres, un règlement prompt des pertes, une liberté entière et indépendante de tout engagement avec d'autres Cies, dans l'exécution de son action: Tels sont les avantages que présente au public la Stadacona, Cie. d'assurance contre l'incendie dont l'office est situé à Montreal, No. 13, Place d'Armes.

P. E. McCONVILLE Agent.

Pour les comtés de Jollette, Montcalm et l'Assomption

Jollette 1er avril 1875

Compagnie d'Assurance

"LA ROYALE CANADIENNE"

Reclamations Regles et soldes sous le plus court délai. GARANTIES INCONTESTABLES



CAPITAL, FONDS DISPONIBLES, AU-DELA DE \$6,000,000 \$1,000,000

DIRECTEURS :

J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque du Peuple."
JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz."
ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" et "La Compagnie des Chars Urbains."
M. C. WULLARKY, Président "Le Crédit Foncier du Bas Canada."
J. ROSAIRE THIBAUDEAU, Directeur "La Banque Nationale."
W. F. KAY, Directeur "Banque des Marchands du Canada."
HORACE AYLWIN, de Port Hope.
ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montreal" et de la Chambre de Commerce de la Puissance,
DUNCAN MONTYRE, de Messrs. McIntyre, French & Cie., Négociants.

OFFICIERS :

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL,
Gérant Général: ALFRED PERRY. Secrétaire: ARTHUR GAGNON.
Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

Assure toute description de risques contre le feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure; aussi Cargaisons océaniques et frêts sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

Bureau principal: 160, rue St. Jacques, Montreal

CHARLES B. H. LEPROHON,

Agent à Jollette.

BUREAU: COIN DES RUES St. LOUIS & St. JOSEPH

Jollette, 5 Mai 1875.

PROTECTION ABSOLUE,



TRIOMPHE !!! TRIOMPHE !!!

La nouvelle machine améliorée (Babcock), dont le plan est ci-dessus, est le meilleur et le plus sûr extingueur du feu.

Des milliers de propriétés ont été arrachées à l'incendie par cette machine et des millions de piastres ont été ainsi sauvés et épargnés aux propriétaires.

La (Triumph) devrait se trouver dans toutes les maisons de quelque valeur, à la Ville comme à la campagne et inévitablement dans toutes les Communautés, maisons de Fabriques, etc.

J. U. FOUCHER,

Agent à Jollette.

Jollette, 3 Mai 1875.

HOTEL DUGAS

En face du Marche

JOLLETTE.

M. ABEL DUGAS vient d'ouvrir dans une des grandes maisons de M. Jos. Coutu, en face du Marche—porte voisine du Bureau du Télégraphe.

UN HOTEL

fort recommandable AUX VOYAGEURS et au public par ses chambres nombreuses, ses tables bien servies, ses liqueurs variées et choisies.

Des chais à l'Hotel Dugas, passage gratis. Bonnes voitures au besoin—Grandes Ecuries.

Jollette, 1er Mai 1875.

Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de GRAY. Les effets de la GOMME D'ÉPINETTE ROUGE dans les maladies des Pouxmons et l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme sont soigneusement gardées. Prix 25 centils par bouteille. A vendre chez tous les pharmaciens du Canada. Seul propriétaire, HENRY R. GRAY, Pharmacien, No. 144 rue St. Laurent, Montreal. N.B.—Les mots "Sirop de gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi.

Atelier Typographique
DE LA
"Gazette de Joliette."
ON EXECUTE
A CE BUREAU
TOUTES SORTES
D'IMPRIMES
TELS QUE
LETTRES.
CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES.
LETTRES FUNERAIRES.
BLANCS DE COMPTES.
BILLETTS DE BANQUE.
CIRCULAIRES.
AFFICHES.
PROGRAMMES.

BLANCS POUR AVOCATS
ET POUR
NOTAIRES,
ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT
IMPRIME SUR BON PAPIER
ET A DES
PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

Bureau de la "Gazette"
POUR LES AVOCATS :
Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas
Affidavits pour Saisie-Arret avant Jugement—Affidavits pour
obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do
avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Con
lusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—
Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclara
tion pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-
Gagerie.

POUR LES NOTAIRES :
Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Significa
tion, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMISSAIRES
Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS :
Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIERES :
Rôles d'valuation, de Perception, Liste Alphabétique d'Elec
teurs, &c.

—DE PLUS :—

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les
Cours de Circuit de Comté

Avis de demenagement
GAUCHER & TELMOSSÉ
IMPORTATEURS
Ont transporté leurs Magasins, dans les
nouvelles bâtisses.
Nos. 242 et 244, Rue St. PAUL
En Face de la Rue St. Vincent
et
Nos. 197, 197 1/2 et 199
RUE DES COMMISSAIRES
MONTREAL.
Où ils continueront le commerce
D'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions,
Farines, Lard, Saïndoux.
Messieurs les Marchands, Hôteliers et
Boulangers de la ville et de la campagne,
sont invités à venir visiter leur assorti
ment qui sera des plus considérables et à
des prix très-bas.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES
DE
JOLIETTE.
RUE NOTRE DAME.

EDD. GUILBAULT,
Propriétaire.
Les marchands de la ville et de la campagne
trouveront toujours à cet établissement un
ASSORTIMENT COMPLET DE
CHAUSSURES
pour tous les goûts, tous les âges et toutes les
conditions.
Vente en gros et en détail.
AU PLUS BAS PRIX.
Joliette, avril 1874.

LA
"CITOYENNE"
COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA
(Sur la vie et contre les accidents.)
Bureau Central:
175 RUE ST. JACQUES
MONTREAL.

Cette Compagnie offre les plus solides gar
ranties de solvabilité et a prouvé par la dé
claration d'un dividende dans les cinq pre
mières années de son existence, que ses
affaires sont conduites avec prudence et
économie.
Voici deux exemples de bénéfices que la
"Citoyenne" a offerts à ses assurés en
1874:
Prime annuelle pour une assu
rance de \$2,000..... \$96 20
Total pour 5 ans..... 481 04
Profits..... 97 78
ou si l'on préfère laisser les béné
fices pour augmenter la police, on
ajoutera aux \$2,000 pour les pre
miers 5 ans..... \$288 00
Prime annuelle pour une assu
rance de \$5,000..... \$274 06
Total pour 3 ans..... 822 09
Profits..... 151 72
ou si l'on préfère laisser les béné
fices pour augmenter la police, on
ajoutera aux \$5,000 pour les 3 ans
de primes.....

LA GAZETTE DE JOLIETTE.
JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL
publié par
A. FONTAINE,
Bureau: - Rue Notre-Dame
JOLIETTE.

ABONNEMENTS
CANADA
Edition bi-hebdomadaire..... \$2 50
Une remise de 50 cts à ceux qui
paient dans les 3 mois qui suivent
la date de l'abonnement.
" hebdomadaire (d'avance) 1 25
—
POUR LES ETATS-UNIS
Edition bi-hebdomadaire (un an).... \$2 75
" hebdomadaire..... 1 50
Les frais de poste sont compris dans
les deux cas et sont invariablement payables
d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL
DE
Groceries, Provisions, Liqueurs, &c.
Coin des Rues
N.-D. et St. Chs. Borromée
JOLIETTE

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le
public en général qu'il tiendra constam
ment un assortiment varié de groceries;
BOISSONS.
GROCERIES ET PROVISIONS,
VAISSELLE.
ETC., ETC.,
Qu'il vendra au plus bas prix en gros et
en détail.
—DE PLUS :—
M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son
établissement un assortiment complet de
feronneries et quincailleries, ce qui le met
tra en mesure de répondre à tous les be
soins.
Comme par le passé M. GUILBAULT
continuera à payer le plus haut prix pour
tous les grains, Cultivateurs, profitez de
l'avantage en venant faire vos affaires chez
M. GUILBAULT.
Coin des Rues
-D. & ST. CHS. BORROMÉE
JOLIETTE.
CHS. GUILBAULT.



JULIUS FERSCHKE,
Manchonnier & Chapelier.
Informe le public qu'il a constamment en
main un assortiment considérable d'OU
VRAGES en PELLETIERIES, tels que,
MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTTES, PAR-DESSUS.

Casques pour Messieurs. Casques pour Dames.
Le tout fait avec les meilleures Pelletteries
du Canada et de l'étranger.
M. FERSCHKE exécute avec prompti
tude toutes les commandes qu'on lui fait, et
répare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il
paiera le plus haut prix pour toute espèce
de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!
J. FERSCHKE a actuellement en maga
sin le plus grand assortiment de chapeaux
de feutre, de soie, de paille, pour hommes et
enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il
vendra

EN GROS EN DETAIL.
AUX PRIX LES PLUS REDUITS.
Joliette, 9 Octobre 1873.

N. I. CHARLAND
Tailleur
RUE MANSEAU
Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Veillon
& D. Desormier, Ecr. Notaires
M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes
commandes qu'il exécutera avec goût et
promptitude.
Joliette, Avril 1874.

N. I. CHARLAND
Tailleur
RUE MANSEAU
Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Veillon
& D. Desormier, Ecr. Notaires

M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes
commandes qu'il exécutera avec goût et
promptitude.
Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des
mailles du District de Joliette et
autres endroits voisins

MALLES QUOTIDIENNES.

ARRIVEE	DEPART
1 A. M.	2 P. M.
030 A. M.	1 P. M.
Midi.	1 P. M.
0.30 P. M.	8 A. M.

MALLES TRI-HEBDOMADAIRES.

1 Malle de St. Elizabéth à Berthier tous les lundis, mercredis et vendredis, aller et retour.....	6 A. M.
2 Malle de St. Félix à St. Jean de Matha, tous les lundis, mercredis et vendredis.....	8 A. M.
3 Malle de Bichonroux à St. Thomas et St. Elzabeth.....	8 A. M.

MALLE BI-HEBDOMADAIRE.

1 Malle de St. Théodore de Chertsey à Rawdon, arrêtant à Chantelle tous les mercredis et samedis.....	8.30 P. M.
2 Malle de St. Jean de Matha pour St. Emmdie, de St. Zénon et St. Michel des Saints, revenant à St. Jean de Matha le jeudi après-midi.....	7.00 P. M.
3 Malle de B. Alphonse de Rodriguez à St. Côme, tous les samedis.....	4.00 A. M.

MALLES QUOTIDIENNES.

4 A. M.	7.00 P. M.
7 P. M.	4.00 A. M.

ASSURANCE.
LA ROYALE CANADIENNE.
Capital:..... \$500,000.
CHS. B. H. LEPRODON.
Agent à Joliette.

BOIS DE SCIAGE
500,000 Pieds de Bois à Vendre

CIE. A BOIS DE JOLIETTE
CONSISTANT EN :
PLANCHES DE 1 POUCE.
MADRIERS DE 2 POUCES.
MADRIERS DE 3 POUCES
EN PINS ET EN EUNETTE
ENVIRON

100,000 LATTES,
ET UNE GRANDE QUANTITE DE
BOIS DE CHARPENTE

La COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE
profite de cette occasion pour annoncer au public
qu'elle vient de placer dans sa grande
Scierie des machines pour
Planer, mortaiser et embouteter
Et qu'elle pourra livrer tous les bois entière
ment préparés pour la construction.
Joliette, Avril 1874

MEUBLES! MEUBLES!
A BON MARCHÉ



C. CAPISTRAN

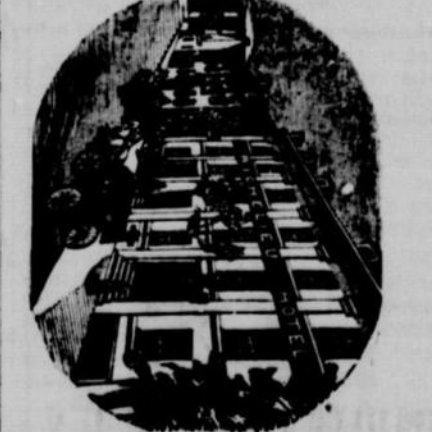
(Atefois facteur de moulins à battre)
Informe ses amis et le public qu'il tient
maintenant une boutique où il fait toutes
sortes de meubles de ménage avec les plus
beaux bois du pays. Il a constamment
chez lui, des canchettes, tables, chaises, so
fas, chiffonniers, etc., etc., etc.
M. C. Capistran est toujours prêt à faire
des corcennils extra sous le plus court délai
possible.

Il se charge aussi de toute réparation
aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre
à neuf.

A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE

RUEST-VIATEUR
JOLIETTE.
19 nov. 1872.

Hotel Richelieu
MONTREAL.



Cet HOTEL si favorablement connu sous
la direction du présent propriétaire a été
amélioré et agrandi de 40 chambres à cou
cher, une salle de Billard, un Bureau de
Telegraphie et un restaurant servi à toute
heure.
Un Omnibus à l'arrivée des Trains et les
Bateaux à Vapeur.
ISIDORE B. DUROCHER,
Propriétaire.
Montréal, 12 Avril 1875.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La Société qui existait entre nous PIER
RE BAZINAIS & MICHEL BAZINAIS
sous la raison sociale de "P. BAZINAIS
& FRENZ" a été dissoute de notre consente
ment mutuel, Pierre Bazinais reste seul
chargé et autorisé à régler les affaires de
notre Société.
PIERRE BAZINAIS,
sa
MICHEL BAZINAIS,
marque
J. B. CHEVIGNY, N. P. J. Témoin.
Joliette, 31 Mai 1875.

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE
DE LA PUISSANCE.
65 A 69 ET 72 RUE BLEURY.
MONTREAL.

H. L. GODFRAY.
MARBRE POUR MONUMENTS,
TOMBES,
MORTUAIRES.
ET POUR MEUBLES.
Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de
Pierres pour les Cimetières.
Dessins envoyés sur application.
25 Fevr. 1875

MAISON JOLIETTE.
COIN DES RUES
ST. PAUL & NOTRE DAME
(En Face du Marché)
A L'ENSEIGNE DE LA
BOULE BARREE.

MM CORNELLIER & CIE, tout en
remerciant le public de Joliette et de ses
environs de l'encouragement qu'ils ont
reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont
considérablement augmenté leur STOCK de
tous les marchandises d'automne, consis
tant en assortiment complet de

Marchandises de Gout et d'Étape

Nous attirons spécialement l'attention
des Messieurs et Dames de la Ville et de la
campagne sur la valeur de l'assortiment
complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de
GOUT pour HABITS.

Assortiment complet de SOIES NOIRES et
de COULEURS.

Assortiment complet de COUVERTURES
et de FLANELLES.

Assortiment complet de Coton imprimé et
de fantaisie.

Assortiment complet de Gants et de Bon
neterie.

Assortiment complet de Rubans, Velours
et Garatitures.

Assortiment complet de Bâcheaux en Damas
et Dentelle.

Assortiment complet de Toiles à table,
Serviettes et Nappes.

Assortiment complet de Mercerie et de
petites marchandises.

Assortiment complet de Coton Gris et de
Drap de Lit.

Assortiment complet de Coutil et de Tulle
de Lit.

Un assortiment complet et très
bien choisi de Châles de toutes sortes.

AVIS SPECIAL.

AUX MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Un tailleur de première classe est attaché
à notre établissement, et toute personne
qui achète pour habillement à la MAISON
JOLIETTE aura ses marchandises taillées
Gratuit.

Notre Stock de Draps Beavers Président
et Etoges de Gout incomparable et très
bien choisi, mérite d'attirer l'attention.

Nous montrons un assortiment complet
de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps
double largeur de Venise, Devons et
Dueskins.

Prix et Termes Libéraux.

CORNELLIER & CIE.

Joliette, 9 Octobre 1874

Le Sousigné a en magasin pour

\$3,000 DE CLAQUES,

\$2,000 DE CHAUSSURES EN
FEUTRE de toutes espèces

\$20,000 DE CHAUSSURES de toutes
SORTES

Qu'il peut vendre en GROS à plus bas prix
qu'à Montréal.

EDD GUILBAULT.

Joliette, 7 sept. 1874

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE
DU CANADA.

CAPITAL..... \$1,000,000

Bureau: -245, Rue St. Jacques
MONTREAL

Président: Col. A. C. DELOTBINIÈRE
BARWOOD, D.A.G.

Vice-Président: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR-GERANT ET SECRÉTAIRE:
EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS :

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal

Col. A. C. Delotbinière Barwood, Montréal